



## FIN-EX

Société par actions simplifiée  
au capital de 375 000 euros  
Siège social : 16, rue Daubigny, 75017 PARIS  
399 278 373 RCS PARIS

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 12 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq,  
Le 12 décembre  
A 10 heures,

La Société BENJAMIN MARINHO HOLDING, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 305 000 euros, ayant son siège social 12 rue du Maine, 92600 ASNIERES SUR SEINE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 888 888 583 RCS NANTERRE,  
Représentée par Monsieur Benjamin DE OLIVEIRA MARINHO, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société FIN-EX,

En présence de Monsieur Benjamin DE OLIVEIRA MARINHO, Président non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

#### **PREMIÈRE DÉCISION**

La société BENJAMIN MARINHO HOLDING, Associée Unique, décide de transférer le siège social du 16, rue Daubigny, 75017 PARIS au 22, rue Alphonse de Neuville 75017 PARIS à compter du 12 décembre 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

#### **ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.**

"Le siège social est fixé : 22 rue Alphonse de Neuville 75017 PARIS".

Le reste de l'article demeure inchangé.

## **DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique  
Pour la société BENJAMIN MARINHO  
HOLDING